

1) vgl. etwa AH 76/24, 25, 142

Original, Siegel zerbrochen - AH 76, 475-478b - Seite 477-478a leer

144

1663 September 8.

A

MANDAT<sup>1</sup> BEZUEGLICH DES MILITAERISCHEN AUSZUGS DES AMTES MEIENBERG

"Das Ambt Meyenberg sol ohne verzug uszüchen, 140 Musquetierer 80 halbartierer, undt theils darunder mit Mordachsen [=Mordäxten] so sy haben, so dan 30 harnisch und speis. thut Jn Suma 250 Man, disserere sollen under Jrem Neuwen fahnen uszüchen, so Es die noht erforderet undt sy gemahnt werden. Man sol sy auch mit Namen undt Zunamen ordenlich beschriben, die Verzeichnus dem H Landthauptman [der Freien Aemter, B e a t J a k o b I. Zurlauben] alsobaldt überschickht werden, obige 250 Man sollen usszüchen under dem Neüwen fahnen, darbey sol sein ein hauptman, leutenamt Fendrich vohrfendrich, Fourier, wachmeister, Profos, balbierer ettlich Rottmeister, undt alles zu ordenlichen Rotten abtheilt werden.

Was iez noch uberig fur vol[c]h by hus bleibt, under dem panner, sol auch ordenlich beschriben, undt die verzeichnus Jn gleichem H Landthauptman ohne verzug überschickht werden.

Jn gleichem sollen Zu obigen 250 Man bereit sein 9 Reütter, die ubrigen 6 einmal by hus verbliben, undt auch alle beschriben werden.

Canzley der Freyen Embtern."

1) Vorliegendes Mandat ist wohl in Zusammenhang mit dem heftigen Streit um die Kinder Peter K a p p e l e r s von Frauenfeld zwischen den im Thurgau reg. V kath. Orten einer- und Zürich anderseits zu sehen, s. AH 76/79 spez. Anm. 1.

Konzept, von Beat Jakob I. Zurlauben - AH 76, 479-480

145

1671 Februar 17., Luzern

A

SCHREIBEN VOM [SAV. AMBASSADOREN BENOIT II CIZE, MARQUIS] DE GRE-SY, AN RITTER UND STATTHALTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN, ZUG

"J'accuse les deux lettres que vous avéz pris la peine de m'escire le 9. et

415

16. du courant par la dernière Je vois ce qu'il vous a plu me mander concernant la charge d'Enseigne vacante [wohl in der Garde in Turin gemeint], sur quoy mons.<sup>r</sup> vostre fils [B e a t K a s p a r Zurlauben] m'en a pareillement escrit, affinque ie passâ auprès de S.A.R. [Herzog K a r l E m a n u e l II.] quelques offices pour luy, Je luy ay repondû que presque par toutes mes lettres Je continue a luy faire des bons offices auprès de Sad.<sup>te</sup> A.R. pourtant en termes generaux, ne pouvant pas specifier pour lad.<sup>e</sup> Charge d'Enseigne puisque le Canton de fribourg [gemeint dessen Schultheiss und Rat] à escrit depuis trois semaines à S.A.R. et prié pour lad.<sup>e</sup> Charge pour son Canton [- tatsächlich scheint dann der Freiburger G o t t r a u mit diesem Amt betraut worden zu sein -], si bien qu'il faut maintenant voir quelle reponce elle leur fera sur cela, mais selon ceque S.A.R. m'a cy devant escrit, et qu'elle vient encor de me mander par sa lettre du 7. du courant, elle ne veut point pourvoir à aucune charge, que la negotiation à laquelle j'ay donné commencem.<sup>t</sup> [- Mit-einschluss des Prinzen V i k t o r A m a d e u s II. in das Bündnis Savoyens mit den VI kath. Orten - VII ausg. SO -]<sup>1</sup> ne soit achevée, si bien que nous aurons le temps de menager les choses dans cette occasion, pour moy vous devez estre assuré ... que ie n'en perdray aucune pour servir tousiours utilement ... vostre fils en tout ce que ie pourray, comme encor vostre maison, puisque ie vous estime parfaittem.<sup>t</sup> S.A.R. m'escrit aussy par sa dernière lettre qu'elle me redepeschera bien tost m.<sup>r</sup> Capit.<sup>ne</sup> [G.] Lucques [=L u q u e s, Dolmetsch an der sav. Ambassade] avec les reponces que J'attend pour avancer la negotiation qui est commançée, le Carnaval [wohl im spez. in Luzern bzw. Turin gemeint] a esté la cause qu'on ne s'est pas pû beaucoup applique aux affaires, ainsy Je crois que nous n'aurons icy de retour led.<sup>t</sup> ... Lucques, que dans 10. ou 12. Jours.

J'ay esté informé de la conduite de mons.<sup>r</sup> ... [Alfonso II.] C a s a t i [des mail./span. Ambassadors] sur ce que vous m'escrivez par la vostre du 9. il a esté cause que m.<sup>r</sup> le secret.<sup>ne</sup> de Bade [wohl der Landschreiber der Grafschaft Baden, Bartholomäus S c h i n d l e r, gemeint] a escrit une tres belle et importante lettre a m.<sup>rs</sup> [Schultheiss und Rat] de Lucerne [=Vorort der kath. Orte] sur ce suiet là, il se plaignoit que les Deputés [der obgenannten VI kath. mit Savoyen verbündeten Orte, denen der sav. Ambassador anlässlich der gemeineidg. Tagsatzung vom 26. November 1670 in Baden obiges Bündnisbegehren unterbreitet hatte - Stadt und Amt Zug war dabei übrigens auch durch Zurlauben vertreten -]<sup>2</sup> n'estoient pas instruit<sup>3</sup> pour escrire à S.A.R., et à me faire la reponce qu'ils m'ont faits, surquoy l'on a representé de tous

costés que les mesmes Deputés n'estoient pas aussy Instruit pour luy faire les reponces qu'on luy avoit fait, puisqu'il estoit à milan lorsqu'on allà à la Diète, et où l'on ne croyoit pas qu'il d'eut[!] comparoistre [- tatsächlich aber war Casati dann doch auf der Tagsatzung in Erscheinung getreten -]<sup>4</sup>, si bien que ces Partisans ainsy que luy ont estés un peu surpris de cette reponce qui est a leur Confusion, vous voyéz ... à quoy ils s'attachent sur une simple lettre de Compliment à S.A.R., et sur une reponce qu'il me falloit faire pour avancer la negotiation qui regarde leur contentem.<sup>t</sup> et satisfaction, Je fais ce que ie puis pour la porter au plustost à une heureuse fin pour l'avantage de m.<sup>rs</sup> les [VI] Cantons [cath.], et eux la voudroient reculer, par où vous voyéz comme ils travaillent pour le bien de la Patrie, néanmoins il ne faut pas pour cela que nous laissions de bien faire, et faut que nous dissimulons toutes choses comme nous avons tousiours fait, car qui s'attacheroit à ces sortes de discours et de conduite nous n'avancerions pas besogne, c'est bien ce qu'eux voudroient, mais ce ne seroit pas l'avantage de[sdits] ... Cantons, ainsy Je ne me veux point perdre de courage, car comme mon Jntention est de les pouvoir tousiours servir utilem.<sup>t</sup>, Je ne veux rien oublier ny par mes soins, ny par ma conduite pour reussir en cela ainsy Je vous prie ... de m'ayder tousiours dans ce bon destein, qui est tout ce que Je puis vous dire en confiance, et en reponce de ce que vous m'avez escrit. Quant à l'affaire de ... vostre fils l'aisne [H e i n r i c h L u d w i g Zurlauben], il est plus qu'important de s'y conduire doucement [- dieser hatte bekanntlich überall Schulden und lebte mit der Mehrzahl seiner Mitmenschen im Unfrieden -], et par ainsy les choses peu à peu se rameneront à son avantage, J'y surveilleray tousiours de mon Costé, et ne perdray aucune occasion de faire tout ce qui se pourra pour son service. Madame l'ambassadrice [Violante-Catherine-Adélaïde Asinari, Comtesse de P e c e t o] et moy remercions madame la chevaliere [Maria Margaretha P f y f f e r, die Gattin von Zurlauben] de la faveur de son souvenir, et la saluons tous deux ...

cy Joint est une lettre de ... vostre fils [Beat Kaspar Zurlauben, der sich damals in Turin aufhielt] auquel J'envoyray celle que vous luy écrivez".

1) s. EA VI 1, 810 r

2) s. ebenda 807 (Nr. 515)

3) Die Instruktion von Stadt und Amt Zug s. AH 111, 183-186.

4) s. EA VI 1, 810 q [Bedenken Spaniens bezüglich der von den kath. Orten Frankreich gegebenen Erklärung hinsichtlich der Freigrafschaft Burgund]